



## BRUNSWICK EXPLORATION INC.

### Quels titres sont placés?

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Offre:</b>                   | Brunswick Exploration Inc. (la « <b>société</b> ») offre un maximum de 17,307,692 unités (chacune, une « <b>unité</b> ») au prix de 0,13 \$ par unité, pour un produit brut d'un maximum de 2 250 000 \$ conformément à la dispense de financement des émetteurs inscrits en vertu de la partie 5A du <i>Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus</i> (le « <b>Règlement 45-106</b> »).<br>Chaque unité sera composée d'une action ordinaire de la société (chacune, une « <b>action ordinaire</b> ») et d'un demi bon de souscription d'action ordinaire (les « <b>bons de souscription</b> »). Chaque bon de souscription entier permettra à son détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 0,20 \$ à tout moment jusqu'à 36 mois après la date de clôture (telle que définie aux présentes). |
| <b>Prix d'offre:</b>            | 0,13 \$ par unité (le « <b>prix d'offre</b> »).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Montant de l'offre:</b>      | Un minimum de 1 250 000 \$ (le « <b>placement</b> ») et un maximum de 2 250 000\$ si l'option des placeurs pour compte (telle que cette expression est définie ci-après) est entièrement exercée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Date de clôture:</b>         | Il est prévu que la clôture du placement aura lieu le ou vers le 28 mai 2025 (la « <b>date de clôture</b> »).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Bourse:</b>                  | Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole « BRW » et sur l'OTCQB sous le symbole « BRWXF ».                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Dernier cours de clôture</b> | Le 7 mai 2025, le cours de clôture des actions ordinaires à la TSXV était de 0.14 \$.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

***Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.***

***La société procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus. Dans le cadre de ce placement, la société déclare ce qui suit:***

- ***Elle est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote.***
- ***Elle a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.***
- ***Le montant total de du placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent document d'offre, n'excédera pas, en dollars, 10 000 000 \$.***
- ***Elle ne clora le placement que si elle estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants.***
- ***Elle n'affectera les fonds disponibles tirés du placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle il demande l'approbation de porteurs de titres.***

### **MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

Le présent document d'offre contient des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, qui sont fondées sur les attentes, estimations, projections, hypothèses et croyances internes actuelles de la société. Ces énoncés prospectifs et informations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant les plans d'exploration futurs sur les propriétés minières de la société, y compris les calendriers d'exploration et les coûts prévus; les attentes de la société concernant l'utilisation du produit et l'utilisation des fonds disponibles après la réalisation du placement; et la réalisation du placement et la date de cette réalisation. Les énoncés prospectifs ou les informations prospectives se rapportent à des événements futurs et aux performances futures et comprennent des déclarations concernant les attentes et les convictions de la direction sur la base des informations actuellement disponibles à la société. De tels énoncés prospectifs et informations prospectives peuvent souvent, mais pas toujours, être identifiés par l'utilisation de mots tels que « planifie », « s'attend à », « potentiel », « est attendu », « anticipés », « ciblé », « budget », « planifié », « estime », « prévisions », « a l'intention de », « anticipe » ou « croit » ou leurs versions négatives ou des variations de tels mots et expressions ou déclarations que certaines actions, événements ou résultats « peut », « pourrait », « serait », « pourrait » ou « sera » être pris, se produire ou être réalisé. Les énoncés prospectifs ou les informations prospectives sont soumis à une variété de risques et d'incertitudes qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats actuels diffèrent sensiblement de ceux reflétés dans les énoncés prospectifs ou les informations prospectives, y compris, sans s'y limiter, les risques et les incertitudes relatifs à la date de clôture prévue du placement ; l'utilisation prévue du produit net du placement; l'utilisation des fonds disponibles; le contexte commercial et économique général; les plans, objectifs ou performances économiques futurs, ou l'hypothèse sous-jacente à l'un des éléments précédents; les autres risques liés à l'industrie de l'exploration et du développement miniers; et les risques énoncés dans les documents publics de la société déposés sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com).

Si un ou plusieurs de ces risques et incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes s'avéraient incorrectes, les résultats actuels pourraient différer sensiblement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs ou les informations prospectives. Bien que la société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats actuels

diffèrent sensiblement, il peut y avoir d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ne soient pas ceux anticipés, estimés ou prévus. Pour plus d'informations sur la société et les risques et défis de ses activités, les investisseurs devraient consulter les documents annuels de la société qui sont disponibles sur [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com). La société ne garantit pas que les énoncés prospectifs ou les informations prospectives se révéleront exactes, car les résultats actuels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces énoncés et informations. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs et aux informations prospectives. Tout énoncé prospectif n'est valable qu'à la date à laquelle il est fait et, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, la société décline toute intention ou obligation de mettre à jour toute information prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, de circonstances changeantes ou autres.

## DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

### Quelle est notre activité?

La société est une société d'exploration minière basée à Montréal qui se consacre à l'exploration pour des gîtes de lithium dans les secteurs moins explorés du Canada. Le lithium est un métal critique nécessaire à la décarbonisation mondiale et à la transition énergétique. La société vise à faire avancer rapidement le plus grand portefeuille de propriétés d'exploration préliminaire pour le lithium au Canada et au Groenland.

### Événements récents

Le 25 avril 2024, le 8 mai 2024 et le 4 juin 2024, la société a annoncé les résultats d'analyse de la campagne de forage hivernale du projet Mirage. Le projet Mirage est situé dans la région Eeyou Istchee-Baie-James au Québec, à environ 40 kilomètres au sud de la route Trans-taïga.

Le 13 juin 2024, la société a annoncé le début d'une campagne de prospection héliportée au Québec, et des programmes supplémentaires au Labrador et au Groenland devant commencer en juillet et août 2024.

Le 23 juillet 2024, la société a annoncé l'achèvement du programme de prospection 2024 et le début d'un programme de forage d'été de 5 000 mètres sur le projet Mirage (le « **programme estival 2024 du projet Mirage** »).

Le 8 octobre 2024, la société a annoncé le premier ensemble de résultats du programme estival 2024 du projet Mirage.

Le 17 octobre 2024, la société a annoncé la présence de nombreux grains de spodumène dans des échantillons de till prélevés sur la propriété Anatacau Ouest.

Le 30 octobre 2024, la société a annoncé la découverte d'une pegmatite contenant du lithium et du spodumène, dans le permis Nuuk de la société au Groenland.

Le 7 novembre 2024, la société a annoncé avoir déposé une demande pour des licences supplémentaires dans la région de Nuuk, au Groenland, en plus d'accroître ses actifs dans de nouvelles régions de l'ouest du Groenland.

Le 20 décembre 2024, la société a annoncé la clôture d'un placement privé sans intermédiaire bonifié, pour un produit brut global d'environ 4,8 millions de dollars.

Le 9 janvier 2025, la société a rapporté les derniers résultats du programme estival 2024 du projet Mirage.

Le 20 janvier 2025, la société a annoncé le début d'une campagne de forage d'un minimum de 5 000 mètres au projet Mirage pour 2025 (le « **programme hivernal 2025 du projet Mirage** »).

Le 3 février 2025, la société a annoncé les résultats métallurgiques préliminaires de la phase 1 des tests effectués sur des échantillons de carottes de forage provenant du projet Mirage.

Le 18 février 2025, la société a annoncé ses plans pour le programme d'exploration de l'été 2025 au Groenland ainsi que l'extension de la licence minière du projet Paamiut.

Le 13 mars 2025, la société a annoncé avoir identifié de nouvelles zones à fort potentiel au Groenland et le dépôt d'une demande de licence minière couvrant ces cibles.

Le 24 avril 2025, la société a rapporté les premiers résultats du programme hivernal 2025 du projet Mirage, où elle a foré vingt-quatre trous supplémentaires ciblant des extensions de zones minéralisées connues.

### Faits importants

Il n'y a aucun fait important concernant les titres faisant l'objet du placement qui n'ait été divulgué ailleurs dans le présent document d'offre ou dans tout autre document déposé par la société au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre.

Concurremment au placement, la société émettra également 8 333 333 unités de la société (les « **unités Non-LIFE** ») pour un produit brut additionnel de 1 250 000 \$ dans le cadre d'un placement privé concurrent (le « **placement privé** »). Chaque unité Non-LIFE sera composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription permettant à son détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 0,25 \$ à tout moment jusqu'à 36 mois après la date de clôture (telle que définie aux présentes). Les titres émis dans le cadre du placement privé seront assujettis à une période de rétention au Canada prenant fin quatre mois et un jour suivant la date de leur émission.

Les placeurs pour compte ont une option, pouvant être exercée en totalité ou en partie, jusqu'à 48 heures avant la clôture de l'offre, leur permettant de lever un montant additionnel de 1 000 000 \$ de la vente d'unités au prix d'offre (l' « **option des placeurs pour compte** »).

### Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

La société a l'intention d'utiliser le produit tiré du placement pour des activités d'exploration, au projets de la société situés au Québec et au Groenland, ainsi qu'à des fins générales d'entreprise et de fonds de roulement.

## EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

**Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?**

|          |                                                          | Dans l'hypothèse du placement | Dans l'hypothèse du placement et de de la levée de l'option des placeurs pour compte pour des unités |
|----------|----------------------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>A</b> | Montant à recueillir                                     | 1 250 000 \$                  | 2 250 000 \$                                                                                         |
| <b>B</b> | Commissions de placement et frais <sup>(1)</sup>         | 87 500 \$                     | 157 500 \$                                                                                           |
| <b>C</b> | Frais estimatifs (avocats, comptables, auditeurs)        | 130 000 \$                    | 130 000 \$                                                                                           |
| <b>D</b> | Produit net du placement : $D = A - (B+C)$               | 1 265 000 \$                  | 1 962 500 \$                                                                                         |
| <b>E</b> | Fonds de roulement à la fin du dernier mois              | 2 300 000 \$                  | 2 300 000 \$                                                                                         |
| <b>F</b> | Sources de financement supplémentaires (placement privé) | 1 225 000 \$                  | 1 225 000 \$                                                                                         |
| <b>G</b> | Total des fonds disponibles : $G = D+E+F$                | 4 557 500 \$                  | 5 487 500 \$                                                                                         |

Notes :

- (1) Supposant qu'aucune vente ne soit effectuée en vertu de la liste du président (telle que définie ci-dessous).
- (2) Produit du Placement Privé concurrent, net d'une commission en espèces de 2 %.

**Comment les fonds disponibles seront-ils employés?**

| Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité | Dans l'hypothèse du placement | Dans l'hypothèse du placement et de de la levée de l'option des placeurs pour compte pour des unités |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Activités d'exploration au Québec:</u></b>                           |                               |                                                                                                      |
| Projet Mirage                                                              | 600 000 \$                    | 600 000 \$                                                                                           |
| Anatacau                                                                   | 400 000 \$                    | 400 000 \$                                                                                           |
| <b><u>Activités d'exploration au Groendland:</u></b>                       |                               |                                                                                                      |
| Prospection                                                                | 1 100 000 \$                  | 1 500 000 \$                                                                                         |
| Frais généraux et d'administration                                         | 2 100 000 \$                  | 2 100 000 \$                                                                                         |
| Jalonnement de nouvelles propriétés                                        | 120 000 \$                    | 200 000 \$                                                                                           |
| Fonds de roulement                                                         | 237 500 \$                    | 687 500 \$                                                                                           |
| <b>Total: égal à la ligne G du tableau précédent</b>                       | <b>4 557 500 \$</b>           | <b>5 487 500 \$</b>                                                                                  |

La répartition mentionnée ci-dessus représente les intentions de la société quant à l'utilisation du produit en fonction des connaissances, de la planification et des attentes actuelles de la direction de la société. Bien que la société ait l'intention d'utiliser le produit du placement tel qu'indiqué ci-dessus, des circonstances pourraient survenir où, pour des raisons commerciales valables, une réaffectation des fonds pourrait être jugée prudente ou nécessaire et pourrait différer sensiblement de ce qui précède, car les montants effectivement alloués et dépensés dépendront de plusieurs facteurs, y compris la capacité de la société à exécuter son plan d'affaires et ses objectifs de financement.

La société a enregistré des flux de trésorerie négatifs provenant des activités d'exploitation et a déclaré un fonds de roulement de 5 044 400 \$ (incluant un solde de trésorerie et de quasi-espèces de 5 625 371 \$), un déficit accumulé de 43 080 395 \$ et a subi une perte de 8 330 880 \$ pour l'année terminée le 31 décembre 2024.

La société prévoit que les flux de trésorerie négatifs d'exploitation se poursuivront aussi longtemps qu'elle sera au stade d'exploration et, dans la mesure où la société enregistre des flux de trésorerie négatifs provenant des activités d'exploitation dans les périodes futures, le produit net du placement pourrait être utilisé pour financer ces flux de trésorerie négatifs d'exploitation dans les périodes futures. Le placement vise à permettre à la société de continuer à explorer ses propriétés et ne devrait pas affecter la décision d'inclure une note de continuité d'exploitation dans les prochains états financiers annuels de la société.

#### Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

| Financements au cours des 12 derniers mois                                    | Utilisation projetée du produit de financements complétés au cours des 12 derniers mois | Utilisation des fonds à ce jour                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| 20 décembre 2024 : Placement privé pour un produit total brut de 4 809 370 \$ | Le produit net devait être utilisé pour l'exploration des propriétés du Québec          | Aucune variation par rapport à l'utilisation projetée.<br>3 800 000 \$ utilisé à ce jour. |

#### FRAIS ET COMMISSIONS

##### Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

Red Cloud Securities Inc. agira à titre de co-placeur pour compte et teneur de livres pour le compte d'un syndicat de placeurs pour compte (les « **placeurs pour compte** ») sur une base de « meilleurs efforts » en lien avec le placement. En contrepartie de leurs services, les placeurs pour compte recevront une commission en espèces de 7 % du produit brut du placement et de l'option des placeurs pour compte (sujet à réduction en ce qui a trait aux ventes faites à des investisseurs sur une liste du président (la « **liste du président** »)), ainsi qu'un nombre de bons de souscription pouvant être exercés pendant une période de 36 mois à compter de la date de clôture du placement, leur permettant d'acquérir nombre d'actions ordinaires de la Société égal à 3,5 % du nombre d'unités vendues aux termes du placement et de l'option des placeurs pour

compte, au prix d'offre. Les placeurs pour compte recevront également une commission en espèces de 2 % du produit brut du placement privé.

### **Les placeurs pour compte se trouvent-ils en conflit d'intérêts?**

À la connaissance de la société, elle n'est pas un « émetteur relié » ou un « émetteur associé » aux preneurs ferme, au sens où ces termes sont définis dans le Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs.

## **DROITS DU SOUSCRIPTEUR**

### **Droits d'action pour information fausse ou trompeuse**

**Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à la société l'un des droits suivants:**

- (a) le droit de résoudre votre contrat de souscription avec elle;**
- (b) un droit d'action en dommages-intérêts contre elle et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.**

**Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres. Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a et b, vous devez le faire dans des délais de prescription stricts. On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.**

## **RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

### **Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur ?**

Vous pouvez accéder au dossier d'information continue de la société à [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com) ou au site Web de la Société à [www.brwexplo.ca](http://www.brwexplo.ca).

## **DATE ET ATTESTATION**

**Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 8 mai 2024, révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.**

**En date du 8 mai 2025.**

*(s) Killian Charles*

Killian Charles

*(s) Anthony Glavac*

Anthony Glavac

---

Chef de la direction

---

Chef de la direction  
financière